

L'employeur

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et déclare être à jour de mes cotisations.

Je reconnais avoir été informé(e) que la présente déclaration engage ma responsabilité en cas de faux ou usage de faux selon l'article L.441-7⁽¹⁾ du *Code pénal* et en cas d'escroquerie ou tentative selon les articles L.313-1⁽²⁾ et L.313-3⁽³⁾ du *Code pénal*.

Fait à _____ le _____

Signature (précédée de la mention *Lu et approuvé*) :

1. **Article L.441-7** « Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1. d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2. de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
3. de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

2. **Article L.313-1** « L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte d'obligation ou décharge. L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende. »

3. **Article L.313-3** « La tentative des infractions prévues par la présente section est punie des mêmes peines. Les dispositions de l'article 311-12 sont applicables au délit d'escroquerie. »

Espace réservé à l'institution membre de l'OCIRP

Nom et adresse de l'institution à laquelle doit être retourné ce document

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement automatisé tenu par l'OCIRP et notre partenaire pour la gestion de votre prestation. Vos données sont destinées à nos services internes, nos partenaires et gestionnaires habilités à gérer votre contrat d'assurance, ainsi qu'aux autorités publiques chargées de vérifier la conformité de ces traitements. Vos données sont conservées pendant toute la durée de votre contrat et pour une durée légale de 10 ans.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement, d'opposition, de portabilité, d'effacement sur vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser à OCIRP – Protection des données personnelles – 17, rue de Marignan – CS 50 003 – 75008 PARIS ou par mail à DPocirp@ocirp.fr ou à notre partenaire interlocuteur. À défaut de réponse, vous pouvez saisir la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) au 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07 ou <https://www.cnil.fr>